



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 10 avril 2024.

Objet : Préavis o6 / 2024 - Remplacement des passerelles piétonnes sur l'Orbe.

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La dite commission s'est réunie le lundi 29 avril 2024 à 19h devant la passerelle du Centre Sportif au Sentier.

La commission était composée de :

Messieurs Julien Matthey (F3), Cyril Maillefer (RV), Rémy Bossert (UDI), Pedro Magalhães (UDI), et Madame Fábria Christina Meylan (RV) en qualité de présidente et rapporteuse.

La délégation de la Municipalité était composée de :

Messieurs Jean-Fred Capt et Michel Vuilloud, Municipaux, Florian Cuendet, technicien communal, et Serge Humberst de l'entreprise Etienne Berney.

Résumé du projet de la Municipalité

La Municipalité souhaite remplacer les deux passerelles piétonnes permettant de traverser l'Orbe. Il s'agit de la passerelle du Centre Sportif et de la passerelle de la Step. Ces passerelles sont très utilisées et s'inscrivent dans le plan de mobilité douce de la Commune. Les nouveaux ouvrages auront une structure portante en mélèze, et le plancher sera recouvert d'un enrobé (mélange de gravier, sable et bitume). D'après les indications fournies par le bureau Trifon - responsable de la revitalisation de l'Orbe - les appuis d'extrémités existants devront être rehaussés d'environ 15 cm en prévision des crues exceptionnelles. Les conduites pour le chauffage à distance présentes sous la passerelle de la Step resteront en service pendant la durée des travaux, et de nouvelles conduites seront installées sous la passerelle du Centre Sportif. L'entreprise Sogebos participera financièrement à la construction de la passerelle du Centre Sportif, et payera la totalité des coûts des travaux concernant le chauffage à distance. L'édification aura lieu entre septembre et octobre de cette année. La durée de vie de ces passerelles est estimée à 50 ans. Pour rappel, la passerelle du Centre Sportif a été construite en 2013 et celle de la Step en 1998.

Entrée en matière

D'un commun accord, les membres de la commission décident de ne pas se rendre à la passerelle de la Step. Tous l'ont déjà empruntée au moins une fois, et estiment qu'elle mériterait bien d'être remplacée, car l'accès est difficile aux personnes à mobilité réduite (trop pentue et plancher glissant).

Monsieur Vuilloud nous fait part de l'état de vétusté avancé des deux passerelles, ainsi que des aspects pratiques en lien avec le futur projet de construction d'un terrain de foot du côté de la rive droite de l'Orbe.

Monsieur Cuendet nous présente un plan détaillé des nouvelles passerelles, et demande à Monsieur Humberst de nous exposer l'ensemble des aspects techniques concernant la structure en bois et les revêtements.

Questions posées par la commission

- Est-ce qu'une structure provisoire sera mise en place pendant la durée des travaux ? Non, cela n'est pas prévu.
- Les anciennes structures pourraient-elles être récupérées ? Non, il ne sera pas possible de récupérer ni de recycler les anciennes structures, car elles sont trop détériorées.
- Est-ce que l'option d'une structure avec toit avait été étudiée ? Non, cette option n'a pas été étudiée.
- Avez-vous du recul concernant l'efficacité en termes d'étanchéité ? L'humidité provoquée par l'eau de pluie, la fonte de la neige et par la rivière ne risque pas d'être emprisonnée entre les matières et ainsi endommager la structure porteuse à court terme ? Les poutres longitudinales seront protégées par un revêtement en bois aéré ; le plancher sera étanché, et l'écoulement des eaux se fera par un caniveau de faible hauteur au milieu des passerelles. Les eaux de surface seront ainsi canalisées.

Divers

Les passerelles actuelles n'ont pas de nom officiel. Pour marquer l'événement, la commission suggère de leur en donner un. Pour faire participer la population au projet de construction, un concours pourrait être organisé et une plaque gravée et intégrée aux nouvelles passerelles par la suite.

Délibération

La discussion porte essentiellement autour de la question concernant l'étanchéité du plancher. Les avis des commissaires sont mitigés. Des doutes ont été exprimés concernant l'efficacité de l'évaporation de l'humidité.

Conclusion

Arrivée au terme de l'étude du préavis 6/2024 – Remplacement des passerelles piétonnes sur l'Orbe, la commission Ad'hoc nommée le 10 avril 2024 vous invite, à la majorité, chères conseillères, chers conseillers, à accepter les conclusions 1 et 2 telles que présentées.

Le Brassus, le 30 avril 2024

Au nom de la Commission

Fábia Christina Meylan